Zones côtières: aménagement intégré

1995/2284(COS) - 11/07/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

L'avis du Comité approuve la démarche et l'analyse de la Commission. Il recommande à la Commission de diversifier ses critères de sélection pour le choix des programmes de démonstration, de prévoir des actions de diffusion et d'information aptes à motiver les populations des zones côtières, de viser tant la coopération interrégionale qu'internationale, même au niveau des pays tiers, d'encourager les actions de recherche et d'innovation, d'intervenir au niveau de la formation et du perfectionnement professionnel. Pour la sauvegarde de l'environnement, le Comité rappelle le principe du pollueur-payeur. Etant donné l'ampleur des interventions nécessaires, il incite toutefois le Conseil à créer un nouvel instrument financier de type horizontal, et la Commission à élargir ses objectifs qui devraient être intégrés dans une stratégie plus vaste.